



Secrétariat général

Note : augmentation du budget FASE 2017 en Ville de Genève

Cette note a pour but de répondre à la demande d'explication de la commission des finances de la Ville de Genève, portant sur le différentiel entre le projet de budget 2016 et le projet de budget 2017.

Evolution des coûts pour les dispositifs FASE en Ville de Genève, B2016 et PB 2017

Dispositifs FASE / VdG	B 2016	PB 2017	Variation
Contribution du canton	4 253 107	4 330 519	1.82%
Contribution de la commune	8 077 174	8 184 839	1.33%
Coût total	12 330 281	12 515 358	1.50%

Il s'agit ici au B 2016 des données actualisées en juillet 2016.

La variation pour le coût total est de 185 077 CHF, soit + 1.5%.

Elle est de + 1.33%, soit 107 665 CHF pour la Ville de Genève, alors que la part de subvention cantonale qui transite par la FASE est de + 1.82%, soit 77 412 CHF.

Explications

L'augmentation globale des coûts de 1.5% (ou 185 077 CHF) trouve son explication dans deux éléments distincts :

- L'intégration dans le calcul des coûts RH d'une annuité, prévue dans le cadre du projet de budget 2017 déposé par le Conseil d'Etat.
 - o L'attribution d'une annuité correspond à 1% supplémentaire de la masse salariale.
 - o Le canton assume sa décision en augmentant la subvention accordée à la FASE d'un montant correspondant à son ratio de financement des postes. Les communes, ici la Ville de Genève, prennent à leur charge le solde.
- L'intégration dans le PB 2017 de la FASE du projet préaubulle (mené par l'Association Pré-en-Bulle), auparavant financé par la Ville de Genève via une autre rubrique budgétaire (Service des écoles et institutions pour l'enfance), pour un montant de 89 322 CHF.

Yann Boggio

Secrétaire général

11 novembre 2016